



BTS Professions Immobilières



Le technicien supérieur en Professions Immobilières intervient au cours des différentes étapes de l'existence du logement ; lors de sa construction, de sa mise en vente, de sa location, de son entretien, de sa gestion et de sa transmission. La diversité de ses activités génère un besoin de jeunes diplômés d'une formation pluridisciplinaire assurée par le BTS Professions Immobilières qui forme des négociateurs, des gestionnaires de biens locatifs ou de copropriété.

Le titulaire d'un BTS PI doit posséder une compétence ouverte destinée à lui permettre d'intervenir dans de nombreux domaines juridiques (droit général et de l'immobilier), administratifs, comptables et financiers, commerciaux et fiscaux. Il maîtrise les outils de communication et connaît les principes d'architecture, d'urbanisme et de développement durable ainsi que des techniques du bâtiment.

Architecture de la formation

Deux fonctions techniques :

La transaction immobilière / la gestion immobilière.

Deux fonctions « support » :

Conseil en ingénierie de l'immobilier / communication.

Le BTS Professions Immobilières donne droit aux cartes professionnelles afin d'ouvrir une agence.

Débouchés professionnels

Cette formation assure aux étudiants une réelle connaissance des métiers de l'immobilier. Ils pourront avec leur diplôme créer leur propre agence ou s'intégrer dans une agence immobilière, un cabinet d'administrateur de biens, un office de l'habitat, une entreprise ou une collectivité gérant un patrimoine immobilier.

Selon leur profil, ils assureront des fonctions de négociateurs immobiliers, de gestionnaires de biens locatifs, de gestionnaires de copropriétés ou de promoteurs.

à terme, en ouvrant leur propre agence immobilière, ils pourront devenir agent immobilier, administrateur de biens et/ou syndic de copropriété.

Poursuites d'études

L'étudiant titulaire du BTS Professions Immobilières pourra déposer un dossier de candidature pour s'inscrire en licence professionnelle. Il en existe de multiples sur l'ensemble du territoire métropolitain. Chacune des licences professionnelles prépare à une spécialisation.

- La deuxième possibilité est de rejoindre l'I.C.H. (Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitat).
- Enfin, l'étudiant pourra reprendre un cursus universitaire classique.

Disciplines enseignées et horaires

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Culture générale et expression	3h	3h
Langue vivante : Anglais	3h	3h
Conseil en ingénierie de l'immobilier :		
• Droit et veille juridique	3h	3h
• Économie et organisation	3h	3h
• Architecture, habitat et urbanisme, développement durable	2h	2h
Communication	2h	2h
Techniques immobilières :		
• Transaction immobilière	6h	6h
• Gestion immobilière	6h	6h
Unité d'Initiative Locale	3h	3h
Aide à la Vie Professionnelle	1h	1h

Périodes de formation en entreprise

1^{ÈRE} ANNÉE

8 (2 + 6) semaines :
Découverte et approfondissement des pôles transaction vente, transaction locative et gestion locative

2^{ÈME} ANNÉE

6 semaines :
Découverte et approfondissement du pôle syndic de copropriété et/ou perfectionnement dans un des pôles abordés en 1^{ère} année